

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

-----

*Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.*

*Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).*

*Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).*

*Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).*

-----  
**Rapport N° 20**  
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**  
**TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL**  
-----

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2021 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2021.

### BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE

L'association dite Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne.

Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

L'association compte 33 000 bénéficiaires. Pour le Puy-de-Dôme, elle vient en aide à plus de 17 700 personnes dont près de 6 300 pour les communes de Clermont Auvergne Métropole pour plus de 4 200 foyers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 725 671 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Communes	34 000 €
Etablissement Public de Coopération Intercommunal	21 000 €
Conseil départemental	53 600 €
Conseil régional	10 000 €
Etat	68 300 €
TOTAL	186 900 €

En 2020, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim sur l'agglomération clermontoise, plus particulièrement, et globalement sur l'Auvergne, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2021.

## SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE

L'association dite Le Secours Catholique Caritas France a pour but le rayonnement de la charité chrétienne. A cet effet :

- D'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.
- D'assurer la représentation vis-à-vis des organismes similaires à l'étranger de tous groupements ou organismes français catholiques de secours.
- D'être l'interprète de leurs demandes, de faire connaître leurs besoins.
- D'être en France, et dans les pays d'expression française, l'organe de coordination de ces différents organismes répondant aux buts définis ci-dessus.
- De susciter et de favoriser la création d'œuvres de secours spéciales, d'en poursuivre le développement, d'en faciliter le fonctionnement et d'y participer éventuellement.
- De participer aux efforts faits sur le plan international en vue de l'organisation catholique de la Charité.

La délégation Cantal - Puy-de-Dôme est une délégation locale de l'association Secours Catholique Caritas France.

Le Secours Catholique Clermontois développe l'accompagnement et l'intégration des populations précaires à Clermont-Ferrand. Après une année marquée par les premiers stigmates de la crise sociale engendrée par la Covid-19, l'équipe clermontoise déploie son savoir-faire dans l'accompagnement global afin de lutter contre les causes de pauvreté avec ceux qui la vivent.

En 2020 et malgré les confinements, plus de 1 000 foyers ont été accompagnés par les bénévoles de l'urgence ainsi que 500 foyers PSAP.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 134 365 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Conseil départemental	7 000 €
Ville de Clermont-Ferrand	5 000 €
TOTAL	12 000 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 1 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 2 000 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 000 euros à Secours Catholique Caritas France, au titre de l'année 2021.

## LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES

L'association dite Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.) a pour but de rompre la solitude et organiser des loisirs culturels et sportifs pour les retraités.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne tous les L.S.R. de France. Cependant, chaque L.S.R. est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

L'association compte 85 adhérents dont 53 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2021, est de 7 570 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Ville de Clermont-Ferrand	350 €
Conseil départemental	450 €
TOTAL	800 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 350 euros à Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2021.

## CLUB VIVIANI

L'association dite Club Viviani a pour but d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et de susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.

Les activités principales du Club Viviani sont : jeux de sociétés, belote, tarot, scrabble, tricotage, couture, informatique et gymnastique douce...

L'association compte 161 adhérents dont 137 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice de septembre 2020 à août 2021, est de 11 301,63 euros en charges et 9 102,21 euros en produits.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2021
Conseil départemental	1 000 €
Métropole	1 800 €
Ville de Clermont-Ferrand	3 200 €
TOTAL	6 000 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2020 une subvention de fonctionnement de 1 700 euros, une subvention de 1 500 euros de la Vie Associative et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 1 800 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 700 euros à Club Viviani, au titre de l'année 2021.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 MAI 2021

Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe à la Politique Sociale  
et à l'Inclusion des personnes âgées  
et en situation de handicap,

   
Nicaise JOSEPH.

